5 BONNES RAISONS de VOTER FSU aux élections professionnelles

Professeur·e documentaliste

1 Collectivement, nous sommes plus fort.es

Le SNES-FSU est le premier syndicat des collèges et des lycées. Il défend les droits et les intérêts des enseignant.es, CPE, PSYen, Aesh et des AED, dont les métiers doivent être revalorisés pour répondre à l'ambition du service public d'Education Nationale.
C'est cette force collective qui a notamment permis la reconnaissance du statut enseignant du professeur documentaliste et de son expertise en Sciences de l'Information et de la Communication.

2 Le SNES-FSU se bat pour nos salaires et nos carrières

Un.e certifié·e documentaliste titulaire est désormais recruté·e à 1,02 SMIC, c'est inacceptable !
Il est urgent d'obtenir des mesures salariales fortes pour toutes et tous :

- Augmenter de 20 % le point d'indice et l'indexer sur l'inflation.
- Porter le début de carrière des enseignant.es, CPE et PSY-EN à 2 SMIC.
- Revaloriser les grilles sur l'ensemble de la carrière, accélérer les carrières et lever les obstacles aux promotions, garantir l'accès à la classe exceptionnelle et améliorer les pensions.
- Porter le salaire minimum des non-titulaires (AESH, AED, enseignant·es, CPE et psy-EN contractuels) à 1850€ nets minimum et revaloriser les grilles de rémunération nationales.
- **Aligner la rémunération des professeurs documentalistes sur celles des autres certifié.es** (heures supplémentaires, indemnités et primes)

3 Le SNES-FSU à l'offensive pour la défense du métier de professeur·e documentaliste !

Face aux offensives managériales qui voudraient orienter le métier uniquement sous l'angle de l'accueil et de la gestion, le SNES-FSU ne cesse de réaffirmer et de **défendre avec force et clarté les missions des professeur·es documentalistes, telles que définies dans la circulaire de missions de 2017.**
La mission pédagogique doit demeurer le cœur du métier, dont la finalité reste la réussite et l'émancipation de tous les élèves.

4 Le SNES-FSU se bat pour nos conditions de travail

L'ambition portée par la circulaire de 2017 se heurte à des conditions de travail dégradées que le SNES FSU ne cesse de combattre.
Le SNES-FSU agit pour :
- créer des emplois en nombre suffisant
- faire respecter le temps de travail (décompte des heures d'enseignement) et les missions
- renforcer la médecine de prévention, la prévention des risques professionnels et les F3SCT
- informer les collègues qui nous sollicitent et les aider à faire respecter leurs droits.

Le SNES-FSU défend la création d'un enseignement d'information-documentation de la Sixième à la Terminale avec un horaire dédié, assuré par les professeur·es documentalistes, recruté-es en nombre suffisant (deux professeur·es documentalistes par établissement plus un poste par tranche de 250 élèves).

5 POUR UNE PLEINE RECONNAISSANCE DE NOTRE EXPERTISE PÉDAGOGIQUE

- à travers la **création d'une inspection spécifique**, détachée des chef·fes d'établissement et des CPE, avecdes personnels issus de la discipline.
- par la création d'une **agrégation en Information-Documentation**, seule à même de répondre aux enjeux de rémunération, de perspectives de carrière, de temps de travail et d'ambition pour le métier, les élèves et le service public d'Education !

